



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Projet annuel de performances

## Annexe au projet de loi de finances pour 2024

Compte d'affectation spéciale  
Mission ministérielle

# Développement agricole et rural



# 2024



## Note explicative

---

La présente annexe au projet de loi de finances est prévue aux 5° et 6° de l'article 51 de la loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances (LOLF).

Conformément aux dispositions de la LOLF, cette annexe, relative à un **compte d'affectation spéciale**, comporte notamment :

- les **évaluations de recettes annuelles** du compte ;
- les **crédits annuels** (autorisations d'engagement et crédits de paiement) demandés pour chaque programme du compte-mission ;
- un **projet annuel de performances (PAP)** pour chaque programme, qui se décline en :
  - présentation stratégique du PAP du programme ;
  - objectifs et indicateurs de performances du programme ;
- la **justification au premier euro (JPE)** des crédits proposés pour chaque action de chacun des programmes.

Sauf indication contraire, les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros.



# Sommaire

---

|  |           |
|--|-----------|
| <b>MISSION : Développement agricole et rural</b>   | <b>7</b>  |
| Présentation du compte   | 8         |
| Présentation stratégique de la mission   | 9         |
| Équilibre du compte et évaluation des recettes   | 12        |
| Récapitulation des crédits et des emplois  | 13        |
| <b>PROGRAMME 775 : Développement et transfert en agriculture</b>   | <b>17</b> |
| Présentation stratégique du projet annuel de performances  | 18        |
| Objectifs et indicateurs de performance  | 20        |
| 1 – <i>Orienter l'action des structures chargées du conseil aux agriculteurs et de l'accompagnement des démarches collectives de développement, en cohérence avec les objectifs principaux du PNDAR : accompagner les transitions des exploitations agricoles vers des systèmes plus résilients et sobres en intrants, tenant compte des besoins des agriculteurs, des consommateurs et des attentes des citoyens, par le conseil dans le cadre de démarches collectives, le transfert de connaissances, de méthodes et d'outils actionnables par les agriculteurs, le développement des compétences</i> | 20        |
| Présentation des crédits et des dépenses fiscales  | 22        |
| Justification au premier euro  | 24        |
| <i>Éléments transversaux au programme</i>  | 24        |
| <i>Dépenses pluriannuelles</i>   | 25        |
| <i>Justification par action</i>  | 26        |
| 01 – Développement et transfert  | 26        |
| 02 – Fonction support  | 27        |
| <i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>  | 28        |
| <b>PROGRAMME 776 : Recherche appliquée et innovation en agriculture</b>  | <b>29</b> |
| Présentation stratégique du projet annuel de performances  | 30        |
| Objectifs et indicateurs de performance  | 33        |
| 1 – <i>Renforcer le continuum entre recherche et innovation agricole pour accélérer l'émergence et l'appropriation d'innovations répondant aux enjeux d'une quadruple performance sociale, économique, sanitaire et environnementale</i>   | 33        |
| Présentation des crédits et des dépenses fiscales  | 36        |
| Justification au premier euro  | 38        |
| <i>Éléments transversaux au programme</i>  | 38        |
| <i>Dépenses pluriannuelles</i>   | 39        |
| <i>Justification par action</i>  | 40        |
| 01 – Recherche appliquée et innovation   | 40        |
| 02 – Fonction support  | 42        |
| <i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>  | 44        |



MISSION  
**Développement agricole et rural**

---

## Présentation du compte

### TEXTES CONSTITUTIFS

Loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006, article 52.

### OBJET

Le compte d'affectation spéciale développement agricole et rural (CASDAR) sert à favoriser et accompagner la transition des systèmes agricoles, des filières et des territoires de manière à faire face aux défis sans précédent auxquels est confrontée l'agriculture. Dans ce cadre, il retrace :

- en recettes : une fraction, égale à 100 %, du produit de la taxe sur le chiffre d'affaires des exploitants agricoles prévue à l'article 302 bis MB du code général des impôts ;
- en dépenses : les opérations relatives au développement agricole et rural.

# Présentation stratégique de la mission

## PRÉSENTATION STRATÉGIQUE

La mission « Développement agricole et rural » a pour objectif de favoriser et d'accompagner la transition des systèmes agricoles, des filières et des territoires de manière à faire face aux défis sans précédent auxquels est confrontée l'agriculture. Il s'agit de renforcer la souveraineté alimentaire et la résilience de l'agriculture aux aléas économiques, aux changements climatiques et aux risques sanitaires, notamment via la transition agroécologique des exploitations agricoles vers des systèmes sobres en intrants et en énergie, capables de stocker les gaz à effet de serre et favorables à la protection de la biodiversité.

Sa mise en œuvre s'inscrit dans le cadre du Programme national de développement agricole et rural (PNDAR), dont le cadre stratégique a été renouvelé au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (circulaire CAB/C2021-561). Le précédent programme, le PNDAR 2014-2020 prolongé en 2021, visait à soutenir l'orientation de l'agriculture française vers la triple performance économique, environnementale et sociale, en développant des systèmes agroécologiques qui replacent l'agronomie et l'écologie au cœur des systèmes de production. La transition agroécologique est désormais engagée et le PNDAR a été un catalyseur essentiel de cette dynamique.

Le PNDAR 2022-2027 doit permettre d'intensifier et massifier la transition agroécologique en combinant création de valeur économique et environnementale. Pour répondre aux principaux défis auxquels l'agriculture fait face, il doit conforter les progrès amorcés par le précédent programme en visant la diffusion plus large des connaissances et des méthodes en agroécologie, la conception d'innovations de rupture et l'adoption massive par les agriculteurs des approches innovantes durables. Il est doté pour 2024 d'un budget de 141 millions d'euros, en hausse de 15 millions d'euros par rapport à 2023, compte tenu du niveau des recettes et des besoins pour soutenir les missions du PNDAR.

Riche d'ambitions renouvelées, le PNDAR est articulé autour d'un nombre réduit de thèmes et enjeux prioritaires pour la période 2022-2027.

Deux thèmes prioritaires visent à mobiliser en faveur de l'économie, de l'emploi et des territoires :

- Créer des chaînes de valeur équitables favorisant une relocalisation des productions agricoles et la compétitivité des filières et des entreprises : transition vers l'économie circulaire et développement de nouvelles filières de diversification, de systèmes alimentaires territorialisés, renforcement des qualités nutritionnelles et organoleptiques de l'alimentation, valorisation des modes de production agroécologiques (dont l'agriculture biologique et la haute valeur environnementale (HVE)) ;
- Répondre au défi du renouvellement des générations en agriculture en accompagnant l'installation des agriculteurs et la transmission des exploitations, ainsi que l'amélioration de la qualité de vie au travail et les démarches de réflexion sur le sens des métiers en agriculture.

Deux thèmes prioritaires ont pour objectif d'apporter une meilleure contribution au bouclage des grands cycles biogéochimiques, dans une perspective d'autonomie vis-à-vis des ressources fossiles, et d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre :

- Contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture, et développer les techniques permettant de stocker du carbone (et valorisation associée) ;
- Développer l'autonomie protéique et azotée de l'agriculture française et des territoires.

Trois autres thèmes prioritaires ont pour objet d'améliorer la résilience de l'agriculture et des systèmes alimentaires face aux changements globaux et aux aléas biotiques, climatiques et économiques, dans une

perspective de double performance économique et environnementale mobilisant les solutions fondées sur la nature, la gestion des régulations naturelles, la génétique, la robotique, etc. et réduisant l'utilisation d'intrants de synthèse :

- Valoriser et préserver l'agrobiodiversité, en diversifiant les productions à différentes échelles (du niveau intra-parcellaire au niveau paysager), en mobilisant la sélection génétique et en favorisant les complémentarités élevage-culture ;
- Accompagner l'adaptation des systèmes de production animale et végétale face aux aléas et au changement climatique, en s'appuyant notamment sur une gestion économe et efficiente de l'eau ;
- Renforcer la gestion intégrée de la santé animale et végétale, en favorisant les mesures préventives et les alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse ou d'antimicrobiens (gestion de l'assolement, sélection génétique, biocontrôle, méthodes de biosécurité, gestion mécanique, etc.), en particulier pour anticiper et préparer des évolutions réglementaires telles que le non-renouvellement de l'approbation de substances actives au niveau européen, en synergie avec les actions des plans Écophyto et Écoantibio.

Enfin, il s'inscrit plus globalement dans le cadre d'un enjeu sociétal particulièrement prégnant avec l'amélioration du bien-être animal et la poursuite des transitions pour rester acteur des marchés et générer de la valeur au sein des filières. Il vise également à tirer parti des nouvelles solutions numériques pour soutenir la conception, le pilotage, le déploiement et la valorisation de systèmes de production agricole innovants et performants.

La structuration unique des acteurs de la recherche et du développement pour le secteur agricole en France est une chance pour l'agriculture et constitue un facteur de compétitivité et de performance durable pour les exploitations agricoles. Le maillage du territoire et des filières par les acteurs du développement agricole et rural, qui ont développé leur capacité de travail en partenariat, favorise la massification de l'adoption des pratiques agroécologiques. Dans ce contexte, le PNDAR conforte le continuum entre organismes de recherche, d'enseignement et de développement. Il permet de renforcer les synergies au sein de cet écosystème d'acteurs et de les mobiliser vers une amélioration des performances globales du secteur agricole.

Les moyens du compte d'affectation spéciale « Développement agricole et rural » traduisent ces objectifs dans les orientations et actions des acteurs du développement agricole et rural à travers deux programmes budgétaires :

- Le programme 775 pour le volet « Développement et transfert en agriculture » : il vise à orienter les structures chargées du conseil et de l'accompagnement des agriculteurs vers le développement, la diffusion et la mise en œuvre de systèmes de production innovants et triplement performants (performance économique, environnementale et sociale), en insistant particulièrement sur la mise en œuvre des principes agroécologiques. Il mobilise principalement le réseau des chambres d'agriculture, les organismes nationaux à vocation agricole et rurale (ONVAR), les organismes de sélection animale (OS) et soutient l'émergence et l'animation de dynamiques collectives d'agriculteurs engagés dans la transition agroécologique de leur exploitation ;
- Le programme 776 pour le volet « Recherche appliquée et innovation en agriculture » : il a pour objectif d'orienter les structures chargées de la recherche appliquée en agriculture vers la conception et la mise à disposition d'innovations finalisées pour la transition agroécologique et à mener des projets visant à répondre aux problématiques liées aux enjeux prioritaires définis dans le PNDAR, en particulier contribuant à la reconception des systèmes agricoles classiques et/ou permettant la substitution d'intrants fossiles et de synthèse par des solutions fondées sur les principes de l'agroécologie . Il mobilise principalement le réseau des instituts techniques agricoles (ITA), en incitant les dynamiques inter-instituts, ainsi que l'ensemble des acteurs du continuum « recherche, enseignement et développement » dans le cadre de projets partenariaux.

Trois modalités sont retenues pour la mise en œuvre de la mission :

- Des programmes pluriannuels, conduits en mode projet, qui permettent d'accompagner durablement et sur le moyen terme les transitions et l'évolution des pratiques. Ils assurent un rôle central dans la détection des innovations de terrain, la capitalisation de connaissances, la consolidation des compétences, ainsi que la mobilisation massive des savoirs issus des travaux de recherche.

- Des projets sélectionnés dans le cadre d'appels à projets, qui permettent d'explorer des sujets nouveaux dans un pas de temps plus court et prédéterminé afin de produire des connaissances, outils ou méthodes appliqués à l'agriculture, de stimuler l'innovation partagée entre réseaux d'acteurs et le renforcement des collaborations entre les acteurs d'une part et entre les différentes filières et les territoires ruraux d'autres part, et enfin de déployer les innovations en identifiant des leviers et conditions permettant d'intensifier et de massifier l'adoption par les agriculteurs.
- Des « projets commissionnés », prévus par la note d'orientation du PNDAR sus-mentionnée. Ils peuvent être impulsés pour répondre à des besoins bien identifiés et prioritaires, par la conception d'une ou plusieurs innovations ciblées permettant aux filières de prévoir et mettre en œuvre le changement. Cette modalité est déjà mise en œuvre pour soutenir des projets ambitieux tels que le projet PNDAR+, composé de module successifs, et qui vise à accompagner l'adaptation et l'atténuation du changement climatique à différentes échelles et sous des angles complémentaires. De nouveaux projets commissionnés pourront ainsi être impulsés pour répondre aux besoins prioritaires issus des concertations menées en préparation du Pacte et de la Loi d'Orientation et d'Avenir Agricoles (PLOAA). L'objectif sera de soutenir des projets orientés solutions, renforçant la souveraineté alimentaire et mobilisant un collectif d'acteurs, en inter-réseaux et inter-filières, en accompagnement des transitions agroécologique et climatique.

Une attention particulière sera portée à la mise en œuvre d'actions d'animation et de capitalisation transversale sur les différentes thématiques prioritaires, de manière à favoriser la coordination des travaux, à mesurer les avancées et à mobiliser l'ensemble des acteurs dans une logique de résultat.

Les études de cas et le développement d'une culture de l'impact au niveau des acteurs du CASDAR vont continuer à se développer en 2024. A titre d'illustration, l'adaptation de l'analyse de l'impact sociétal de la recherche (méthode ASIRPA) au CASDAR a permis de mettre en lumière en 2022 une première série d'impacts avérés du CASDAR, notamment l'impact positif sur la lutte contre le dépérissement de la lavande et du lavandin, l'augmentation des surfaces de grandes cultures en agriculture biologique en Eure-et-Loire et la fourniture d'aliments certifiés AB pour l'élevage de volailles biologiques.

## Équilibre du compte et évaluation des recettes

### ÉQUILIBRE DU COMPTE

| Section / Programme                                    | Recettes   | Autorisations<br>d'engagement                                  | Crédits<br>de paiement   | Solde |
|--|--|--|--|-------|
|  |  |  |  |       |
| 775 - Développement et transfert en agriculture        |  | 62 930 000<br>62 930 000<br>62 930 000                         | 62 930 000<br>62 930 000<br>62 930 000                         |       |
| 776 - Recherche appliquée et innovation en agriculture |  | 78 070 000<br>78 070 000<br>78 070 000                         | 78 070 000<br>78 070 000<br>78 070 000                         |       |
| <b>Total</b>   | <b>141 000 000</b><br><b>141 000 000</b><br><b>141 000 000</b> | <b>141 000 000</b><br><b>141 000 000</b><br><b>141 000 000</b> | <b>141 000 000</b><br><b>141 000 000</b><br><b>141 000 000</b> |       |

(+ : excédent ; - : charge)

### ÉVALUATION ET JUSTIFICATION DES RECETTES

| Section / Ligne de recette                                      | LFI 2023           | Prévision 2024     | Prévision 2025     | Prévision 2026     |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| 01 - Taxe sur le chiffre d'affaires des exploitations agricoles | 126 000 000        | 141 000 000        | 141 000 000        | 141 000 000        |
| 03 - Recettes diverses ou accidentelles                         | 0                  | 0                  | 0                  | 0                  |
| <b>Total</b>  | <b>126 000 000</b> | <b>141 000 000</b> | <b>141 000 000</b> | <b>141 000 000</b> |

## Récapitulation des crédits et des emplois

### RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION POUR 2023 ET 2024

| Programme / Action / Sous-action<br><br>LFI 2023<br>PLF 2024 | Autorisations d'engagement               |                    |                     | Crédits de paiement                      |                    |                     |
|--|--|--------------------|---------------------|--|--------------------|---------------------|
|  | Ouvertures                               | Variation annuelle | FdC et AdP attendus | Ouvertures                               | Variation annuelle | FdC et AdP attendus |
| 775 – Développement et transfert en agriculture              | 60 480 000<br>62 930 000                 | +4,05 %            |                     | 60 480 000<br>62 930 000                 | +4,05 %            |                     |
| 01 – Développement et transfert                              | 60 405 600<br>62 855 600                 | +4,06 %            |                     | 60 405 600<br>62 855 600                 | +4,06 %            |                     |
| 02 – Fonction support  | 74 400<br>74 400                         |                    |                     | 74 400<br>74 400                         |                    |                     |
| 776 – Recherche appliquée et innovation en agriculture       | 65 520 000<br>78 070 000                 | +19,15 %           |                     | 65 520 000<br>78 070 000                 | +19,15 %           |                     |
| 01 – Recherche appliquée et innovation                       | 65 020 000<br>77 570 000                 | +19,30 %           |                     | 65 020 000<br>77 570 000                 | +19,30 %           |                     |
| 02 – Fonction support  | 500 000<br>500 000                       |                    |                     | 500 000<br>500 000                       |                    |                     |
| <b>Totaux</b>  | <b>126 000 000</b><br><b>141 000 000</b> | <b>+11,90 %</b>    |                     | <b>126 000 000</b><br><b>141 000 000</b> | <b>+11,90 %</b>    |                     |

## Développement agricole et rural

Mission Récapitulation des crédits et des emplois

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE POUR 2023, 2024, 2025 ET 2026

| Programme / Titre                                      | Autorisations d'engagement   |                    |                     | Crédits de paiement  |                    |                     |
|--|--|--------------------|---------------------|--|--------------------|---------------------|
|  | Ouvertures   | Variation annuelle | FdC et AdP attendus | Ouvertures   | Variation annuelle | FdC et AdP attendus |
|  | LFI 2023<br>PLF 2024<br>Prévision indicative 2025<br>Prévision indicative 2026       |                    |                     |  |                    |                     |
| 775 – Développement et transfert en agriculture        | 60 480 000<br>62 930 000<br>62 930 000<br>62 930 000                                 | +4,05 %            |                     | 60 480 000<br>62 930 000<br>62 930 000<br>62 930 000                                 | +4,05 %            |                     |
| Titre 3 – Dépenses de fonctionnement                   | 74 400<br>74 400<br>74 400<br>74 400   |                    |                     | 74 400<br>74 400<br>74 400<br>74 400   |                    |                     |
| Titre 6 – Dépenses d'intervention                      | 60 405 600<br>62 855 600<br>62 855 600<br>62 855 600                                 | +4,06 %            |                     | 60 405 600<br>62 855 600<br>62 855 600<br>62 855 600                                 | +4,06 %            |                     |
| 776 – Recherche appliquée et innovation en agriculture | 65 520 000<br>78 070 000<br>78 070 000<br>78 070 000                                 | +19,15 %           |                     | 65 520 000<br>78 070 000<br>78 070 000<br>78 070 000                                 | +19,15 %           |                     |
| Titre 3 – Dépenses de fonctionnement                   | 500 000<br>500 000<br>500 000<br>500 000   |                    |                     | 500 000<br>500 000<br>500 000<br>500 000   |                    |                     |
| Titre 6 – Dépenses d'intervention                      | 65 020 000<br>77 570 000<br>77 570 000<br>77 570 000                                 | +19,30 %           |                     | 65 020 000<br>77 570 000<br>77 570 000<br>77 570 000                                 | +19,30 %           |                     |
| <b>Totaux</b>  | <b>126 000 000</b><br><b>141 000 000</b><br><b>141 000 000</b><br><b>141 000 000</b> | <b>+11,90 %</b>    |                     | <b>126 000 000</b><br><b>141 000 000</b><br><b>141 000 000</b><br><b>141 000 000</b> | <b>+11,90 %</b>    |                     |

## ÉVOLUTION DEPUIS LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2023

| Programme ou type de dépense<br><br>AE<br>CP           | 2023                     |                          |     |                          | 2024                     |
|--|--------------------------|--------------------------|-----|--------------------------|--------------------------|
|  | PLF                      | LFI                      | LFR | LFI + LFR                | PLF                      |
| 775 – Développement et transfert en agriculture        | 60 480 000<br>60 480 000 | 60 480 000<br>60 480 000 |     | 60 480 000<br>60 480 000 | 62 930 000<br>62 930 000 |
| Autres dépenses (Hors titre 2)                         | 60 480 000<br>60 480 000 | 60 480 000<br>60 480 000 |     | 60 480 000<br>60 480 000 | 62 930 000<br>62 930 000 |
| 776 – Recherche appliquée et innovation en agriculture | 65 520 000<br>65 520 000 | 65 520 000<br>65 520 000 |     | 65 520 000<br>65 520 000 | 78 070 000<br>78 070 000 |
| Autres dépenses (Hors titre 2)                         | 65 520 000<br>65 520 000 | 65 520 000<br>65 520 000 |     | 65 520 000<br>65 520 000 | 78 070 000<br>78 070 000 |



PROGRAMME 775  
**Développement et transfert en agriculture**

---

MINISTRE CONCERNÉ : MARC FESNEAU, MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

## Présentation stratégique du projet annuel de performances

### Philippe DUCLAUD

*Directeur général de la performance économique et environnementale des entreprises*

Responsable du programme n° 775 : Développement et transfert en agriculture

Le programme « développement et transfert en agriculture » est la traduction financière du soutien aux actions de développement agricole et rural, prévu aux articles L. 820-1, -2 et -3 du code rural et de la pêche maritime. Conduites par les structures en charge du conseil aux agriculteurs, ces actions visent à assurer la diffusion, auprès des agriculteurs, des progrès techniques et des innovations, notamment ceux développés par les Instituts et centres techniques agricoles.

Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA) mène en ce sens une politique d'orientation et de soutien des structures chargées du conseil et de l'appui technique aux agriculteurs : les instituts et centres techniques agricoles (soutenus par le programme 776 « Recherche appliquée et innovation en agriculture », les chambres d'agriculture, les coopératives agricoles (La Coopération Agricole par exemple), les organismes chargés de la sélection génétique des animaux d'élevage les organismes nationaux à vocation agricole et rurale (ONVAR) soutenus par le programme 775.

Le programme 775 « Développement et transfert en agriculture » est défini en cohérence avec les objectifs du Programme national de développement agricole et rural (PNDAR) financé par le Compte d'affectation spéciale développement agricole et rural (CASDAR). Les orientations de la nouvelle programmation 2022-2027 du PNDAR ont été formalisés dans la Circulaire CAB/C2021-561.

L'orientation stratégique essentielle du PNDAR 2022-2027 est de « contribuer à la souveraineté alimentaire et à la résilience aux aléas économiques, changement climatique et risques sanitaires, notamment via la transition agroécologique des exploitations agricoles vers des systèmes sobres en intrants et résilients ».

L'objectif est de faire évoluer les systèmes de production agricoles en utilisant les services écosystémiques, de manière à rendre les exploitations moins dépendantes des intrants et de l'énergie, donc plus résilientes et plus compétitives à terme, tout en valorisant les aménités positives de l'agriculture pour l'environnement. L'enjeu, en s'appuyant sur l'agronomie, est d'améliorer les résultats techniques et économiques des exploitations tout en améliorant leur performance environnementale et en limitant la pression sur les ressources naturelles.

L'objectif stratégique du programme 775 pour la programmation 2022-2027 du PNDAR est d'orienter l'action des structures chargées du conseil aux agriculteurs et de l'accompagnement des démarches collectives de développement, en cohérence avec les objectifs principaux du PNDAR : accompagner les transitions des exploitations agricoles vers des systèmes plus résilients et sobres en intrants, tenant compte des besoins des agriculteurs, des consommateurs et des attentes des citoyens, par le conseil dans le cadre de démarches collectives, le transfert de connaissances, de méthodes et d'outils actionnables par les agriculteurs, le développement des compétences.

---

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

**OBJECTIF 1 : Orienter l'action des structures chargées du conseil aux agriculteurs et de l'accompagnement des démarches collectives de développement, en cohérence avec les objectifs principaux du PNDAR : accompagner les transitions des exploitations agricoles vers des systèmes plus résilients et sobres en intrants, tenant compte des besoins des agriculteurs, des consommateurs et des attentes des citoyens, par le conseil dans le cadre de démarches collectives, le transfert de connaissances, de méthodes et d'outils actionnables par les agriculteurs, le développement des compétences**

INDICATEUR 1.1 : Nombre de documents de diffusion de connaissances inscrits dans la base de données RD-Agri par le réseau des chambres d'agriculture, le réseau des ONVAR et les GIEE

INDICATEUR 1.2 : Nombre d'agriculteurs impliqués dans des groupes en transition agro-écologique (GIEE- 30 000)

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

1 – Orienter l'action des structures chargées du conseil aux agriculteurs et de l'accompagnement des démarches collectives de développement, en cohérence avec les objectifs principaux du PNDAR : accompagner les transitions des exploitations agricoles vers des systèmes plus résilients et sobres en intrants, tenant compte des besoins des agriculteurs, des consommateurs et des attentes des citoyens, par le conseil dans le cadre de démarches collectives, le transfert de connaissances, de méthodes et d'outils actionnables par les agriculteurs, le développement des compétences

L'objectif principal du programme consiste à fournir aux agriculteurs les éléments à caractère scientifique, organisationnel et technique permettant de faire évoluer leur activité vers une agriculture performante, du point de vue économique, environnemental et social et à accompagner des démarches collectives de développement. Pour mesurer l'atteinte de cet objectif, deux indicateurs de résultat sont proposés :

### INDICATEUR

1.1 – Nombre de documents de diffusion de connaissances inscrits dans la base de données RD-Agri par le réseau des chambres d'agriculture, le réseau des ONVAR et les GIEE

(du point de vue du citoyen)

|  | Unité | 2021  | 2022 | 2023<br>(Cible PAP<br>2023) | 2024<br>(Cible) | 2025<br>(Cible) | 2026<br>(Cible) |
|--|-------|-------|------|-----------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Nombre de documents de diffusion de connaissances inscrits dans la base de données RD-Agri par le réseau des chambres d'agriculture, le réseau des ONVAR et les GIEE | Nb    | 4 300 | 5978 | 4 600                       | 7 000           | 7 500           | 8 000           |

#### Précisions méthodologiques

Mode de calcul : nombre de documents constatés en fin d'année N.

Sources des données : La base de données RD-Agri est gérée par l'Association de coordination technique agricole (ACTA). Le MASA demandera à la fin de chaque année civile à l'ACTA de lui fournir la donnée « nombre de documents déposés par les chambres d'agriculture, les ONVAR et les GIEE sur le site RD-Agri au 31 décembre ».

#### JUSTIFICATION DES CIBLES

L'indicateur de résultat 1.1 du programme 775 passe de 4 000 documents fin 2020 à près de 6 000 fin 2022 ce qui traduit une augmentation de la performance qui dépasse largement l'objectif cible du PAP 2022 (4 400).

Cette augmentation sans précédent du nombre de documents déposés sur RD-Agri est le résultat de la campagne menée par les services du MASA afin de sensibiliser les bénéficiaires du programme 775 à déposer leurs livrables sur RD-Agri. Des documents produits avant 2020 ont ainsi été déposés en 2021 sur RD-Agri.

Pour tenir compte de cette forte augmentation, la cible à atteindre fin 2024 est révisée à 7 000 documents.

**INDICATEUR****1.2 – Nombre d'agriculteurs impliqués dans des groupes en transition agro-écologique (GIEE- 30 000)**

(du point de vue du citoyen)

|   | Unité | 2021   | 2022   | 2023<br>(Cible PAP<br>2023) | 2024<br>(Cible) | 2025<br>(Cible) | 2026<br>(Cible) |
|---|-------|--------|--------|-----------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Nombre d'agriculteurs impliqués dans des groupes en transition agro-écologique (GIEE- 30 000) | Nb    | 30 600 | 25 370 | 38 000                      | 30 500          | 33 000          | 35 500          |

**Précisions méthodologiques**

**Mode de calcul :** nombre d'agriculteurs adhérents à un groupe en transition agroécologique au cours de l'année N = somme des agriculteurs adhérents à un groupe en transition de toutes les régions de France.

**Sources des données :** Les DRAAF labellisent chaque année les nouveaux GIEE et groupes émergents et connaissent le nombre d'adhérents à chaque groupe. Le MASA demandera à la fin de chaque année civile à chaque DRAAF de lui fournir la donnée « Nombre d'agriculteurs impliqués dans des groupes en transition agroécologique (GIEE-30 000) au cours de l'année au 31 décembre ».

**JUSTIFICATION DES CIBLES**

L'indicateur de résultat 1.2 du programme 775 est passé de 19 000 agriculteurs fin 2020 à plus de 25 000 fin 2022 ce qui traduit une augmentation de la performance du programme. Malgré une importante baisse entre 2021 et 2022, il dépasse l'objectif cible du PAP 2022 (23 000).

L'augmentation entre 2020 et 2022 du nombre d'agriculteurs en transition agroécologique est le résultat des travaux menés par les bénéficiaires du programme 775 (Chambres d'agriculture et ONVAR) et des services déconcentrés du ministère chargé de l'agriculture (DRAAF/DAAF).

Après deux années de suivi de cet indicateur, sa croissance annuelle moyenne peut être plus précisément estimée (+2 500), ce qui permet d'ajuster la cible à atteindre fin 2024 à 30 500 agriculteurs, au lieu des 42 000 prévus par le PAP 2023.

## Développement et transfert en agriculture

Programme n° 775 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

## Présentation des crédits et des dépenses fiscales

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2023 ET 2024

## AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

| Action / Sous-action            | LFI 2023<br>PLF 2024 | Titre 3<br>Dépenses de<br>fonctionnement | Titre 6<br>Dépenses<br>d'intervention  | Total                                  | FdC et AdP<br>attendus |
|---------------------------------|----------------------|--|--|--|------------------------|
| 01 – Développement et transfert |                      | 0<br>0                                   | 60 405 600<br>62 855 600               | 60 405 600<br>62 855 600               | 0<br>0                 |
| 02 – Fonction support           |                      | 74 400<br>74 400                         | 0<br>0                                 | 74 400<br>74 400                       | 0<br>0                 |
| <b>Totaux</b>                   |                      | <b>74 400</b><br><b>74 400</b>           | <b>60 405 600</b><br><b>62 855 600</b> | <b>60 480 000</b><br><b>62 930 000</b> | <b>0</b><br><b>0</b>   |

## CRÉDITS DE PAIEMENTS

| Action / Sous-action            | LFI 2023<br>PLF 2024 | Titre 3<br>Dépenses de<br>fonctionnement | Titre 6<br>Dépenses<br>d'intervention  | Total                                  | FdC et AdP<br>attendus |
|---------------------------------|----------------------|--|--|--|------------------------|
| 01 – Développement et transfert |                      | 0<br>0                                   | 60 405 600<br>62 855 600               | 60 405 600<br>62 855 600               | 0<br>0                 |
| 02 – Fonction support           |                      | 74 400<br>74 400                         | 0<br>0                                 | 74 400<br>74 400                       | 0<br>0                 |
| <b>Totaux</b>                   |                      | <b>74 400</b><br><b>74 400</b>           | <b>60 405 600</b><br><b>62 855 600</b> | <b>60 480 000</b><br><b>62 930 000</b> | <b>0</b><br><b>0</b>   |

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2023, 2024, 2025 ET 2026

| Titre                          | Autorisations d'engagement   |                     | Crédits de paiement  |                     |
|--------------------------------|--|---------------------|--|---------------------|
|                                | Ouvertures   | FdC et AdP attendus | Ouvertures   | FdC et AdP attendus |
|                                | LFI 2023<br>PLF 2024<br>Prévision indicative 2025<br>Prévision indicative 2026   |                     |  |                     |
| 3 - Dépenses de fonctionnement | 74 400<br>74 400<br>74 400<br>74 400   |                     | 74 400<br>74 400<br>74 400<br>74 400   |                     |
| 6 - Dépenses d'intervention    | 60 405 600<br>62 855 600<br>62 855 600<br>62 855 600                             |                     | 60 405 600<br>62 855 600<br>62 855 600<br>62 855 600                             |                     |
| <b>Totaux</b>                  | <b>60 480 000</b><br><b>62 930 000</b><br><b>62 930 000</b><br><b>62 930 000</b> |                     | <b>60 480 000</b><br><b>62 930 000</b><br><b>62 930 000</b><br><b>62 930 000</b> |                     |

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2023 ET 2024

| Titre / Catégorie  | Autorisations d'engagement             |                     | Crédits de paiement                    |                     |
|--|--|---------------------|--|---------------------|
|  | Ouvertures                             | FdC et AdP attendus | Ouvertures                             | FdC et AdP attendus |
|  | LFI 2023<br>PLF 2024                   |                     |  |                     |
| 3 – Dépenses de fonctionnement                                 | 74 400<br>74 400                       |                     | 74 400<br>74 400                       |                     |
| 31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel | 74 400<br>74 400                       |                     | 74 400<br>74 400                       |                     |
| 6 – Dépenses d'intervention                                    | 60 405 600<br>62 855 600               |                     | 60 405 600<br>62 855 600               |                     |
| 64 – Transferts aux autres collectivités                       | 60 405 600<br>62 855 600               |                     | 60 405 600<br>62 855 600               |                     |
| <b>Totaux</b>  | <b>60 480 000</b><br><b>62 930 000</b> |                     | <b>60 480 000</b><br><b>62 930 000</b> |                     |

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

| Action / Sous-action            | Autorisations d'engagement          |                   |                   | Crédits de paiement                 |                   |                   |
|---------------------------------|-------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------------------------|-------------------|-------------------|
|                                 | Titre 2<br>Dépenses<br>de personnel | Autres titres     | Total             | Titre 2<br>Dépenses<br>de personnel | Autres titres     | Total             |
| 01 – Développement et transfert | 0                                   | 62 855 600        | 62 855 600        | 0                                   | 62 855 600        | 62 855 600        |
| 02 – Fonction support           | 0                                   | 74 400            | 74 400            | 0                                   | 74 400            | 74 400            |
| <b>Total</b>                    | <b>0</b>                            | <b>62 930 000</b> | <b>62 930 000</b> | <b>0</b>                            | <b>62 930 000</b> | <b>62 930 000</b> |

Conformément à l'article R. 822-1 du livre VIII du Code rural et de la pêche maritime, les actions relevant du programme national de développement agricole et rural (PNDAR) peuvent faire l'objet d'une subvention financée par le compte d'affectation spéciale « Développement agricole et rural » (CASDAR).

Le ministre chargé de l'Agriculture arrête chaque année la répartition des crédits entre les différentes interventions.

Pour le contrôle de l'utilisation des crédits attribués, il s'appuie sur les corps d'inspection du ministère chargé de l'agriculture et des ministères chargés de l'économie, des finances et de la relance ainsi que des comptes publics.

Le ministère consulte également :

- la commission technique spécialisée « développement agricole et rural » du Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire (CSO) ;
- le conseil scientifique de l'assemblée permanente des Chambres d'agriculture (APCA) et d'autres comités scientifiques en tant que de besoin.

## Dépenses pluriannuelles

### ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

#### ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2023

|  |  |  |  |   |
|--|--|--|--|---|
| Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2022 (RAP 2022) | Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2022 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 | AE (LFI + LFR + Décret d'avance) 2023 + Reports 2022 vers 2023 + Prévision de FdC et AdP | CP (LFI + LFR + Décret d'avance) 2023 + Reports 2022 vers 2023 + Prévision de FdC et AdP | Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023 |
| 21 830 448   | 0  | 65 525 547   | 87 759 678   | 11 391 939  |

#### ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

| AE  | CP 2024  | CP 2025  | CP 2026  | CP au-delà de 2026  |
|---|--|--|--|---|
| Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023 | CP demandés sur AE antérieures à 2024<br>CP PLF<br>CP FdC et AdP | Estimation des CP 2025 sur AE antérieures à 2024 | Estimation des CP 2026 sur AE antérieures à 2024 | Estimation des CP au-delà de 2026 sur AE antérieures à 2024 |
| 11 391 939  | 1 093 150<br>0   | 9 668 789  | 630 000  | 0   |
| AE nouvelles pour 2024<br>AE PLF<br>AE FdC et AdP                       | CP demandés sur AE nouvelles en 2024<br>CP PLF<br>CP FdC et AdP  | Estimation des CP 2025 sur AE nouvelles en 2024  | Estimation des CP 2026 sur AE nouvelles en 2024  | Estimation des CP au-delà de 2026 sur AE nouvelles en 2024  |
| 62 930 000<br>0   | 61 836 850<br>0  | 1 093 150  | 0  | 0   |
| <b>Totaux</b>   | <b>62 930 000</b>  | <b>10 761 939</b>                                | <b>630 000</b>                                   | <b>0</b>  |

#### CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2024

|   |  |  |   |
|---|--|--|---|
| CP 2024 demandés sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024 | CP 2025 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024 | CP 2026 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024 | CP au-delà de 2026 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024 |
| 98,26 %   | 1,74 %                                     | 0,00 %                                     | 0,00 %  |

## Justification par action

### ACTION (99,9 %)

#### 01 – Développement et transfert

|                            | Titre 2 | Hors titre 2 | Total             | FdC et AdP attendus |
|----------------------------|---------|--------------|-------------------|---------------------|
| Autorisations d'engagement | 0       | 62 855 600   | <b>62 855 600</b> | 0                   |
| Crédits de paiement        | 0       | 62 855 600   | <b>62 855 600</b> | 0                   |

Les crédits du programme 775 financeront :

- Les programmes de développement agricole et rural des chambres d'agriculture et de leur tête de réseau Chambres d'agriculture France : les chambres d'agriculture doivent assurer le pilotage d'actions de développement et de transfert permettant de développer de nouvelles pratiques dans les exploitations agricoles, visant la souveraineté alimentaire et la résilience aux aléas économiques, changement climatique et risques sanitaires, notamment via la transition agroécologique vers des systèmes sobres en intrants et résilients ;
- Les programmes des organismes nationaux à vocation agricole et rurale (ONVAR) : les ONVAR sélectionnés par un appel à propositions conduisent des programmes de développement agricole et rural permettant de développer des pratiques innovantes dans les exploitations agricoles ;
- Les programmes tendant à favoriser le progrès génétique animal mis en œuvre via FranceAgriMer par des organismes chargés de la sélection génétique des animaux d'élevage ;
- Des appels à projets régionaux portés par les DRAAF relatifs à l'animation des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) ;
- Des appels à projets nationaux (REFLEX et INTER-ONVAR) visant à développer des projets des développement agricoles transrégionaux favorisant la transversalité inter organismes de développement.

Les crédits de l'action 1 : « développement et transfert » assurent le financement, à hauteur de :

- 40 405 100 € en AE=CP, des actions des programmes régionaux de développement agricole et rural (PRDAR) portés par les chambres d'agriculture et leur tête de réseau Chambres d'agriculture France (CdAF). A partir de 2022, conformément à la note d'orientation du PNDAR (Circulaire CAB/C2021-56 du 19/07/21), ce volet intègre l'appel à projet REFLEX conduit sous forme d'actions mutualisées des chambres d'agriculture doté de 1 800 000 € ;
- 7 750 500 € en AE=CP, des programmes pluriannuels des ONVAR ;
- 8 000 000 € en AE=CP, du programme d'appui à la génétique animale ;
- 5 500 000 € en AE=CP, d'appels à projets régionaux portés par les DRAAF en appui aux GIEE ;
- 1 200 000 € en AE=CP, de l'appel à projets INTER-ONVAR.

#### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

| Titre et catégorie                  | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------------------|----------------------------|---------------------|
| Dépenses d'intervention             | 62 855 600                 | 62 855 600          |
| Transferts aux autres collectivités | 62 855 600                 | 62 855 600          |
| <b>Total</b>                        | <b>62 855 600</b>          | <b>62 855 600</b>   |

**ACTION (0,1 %)****02 – Fonction support**

|                            | Titre 2 | Hors titre 2 | Total         | FdC et AdP attendus |
|----------------------------|---------|--------------|---------------|---------------------|
| Autorisations d'engagement | 0       | 74 400       | <b>74 400</b> | 0                   |
| Crédits de paiement        | 0       | 74 400       | <b>74 400</b> | 0                   |

Les crédits de cette sous-action (74 400 € en AE = CP) financent les actions support du programme 775 telles que les frais de fonctionnement (déplacements, réunion, jury, stages, formations) ainsi que les frais engagés pour des travaux d'évaluation des programmes et des projets (comités scientifiques, évaluation externe...) ou de contrôle de l'utilisation des crédits par les corps de contrôle de l'État.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

| Titre et catégorie  | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|---|----------------------------|---------------------|
| Dépenses de fonctionnement                                | 74 400                     | 74 400              |
| Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel | 74 400                     | 74 400              |
| <b>Total</b>  | <b>74 400</b>              | <b>74 400</b>       |

## Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

### RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

| Opérateur financé (Programme chef de file)<br>Nature de la dépense | LFI 2023                      |                        | PLF 2024                      |                        |
|--|-------------------------------|------------------------|-------------------------------|------------------------|
|  | Autorisations<br>d'engagement | Crédits<br>de paiement | Autorisations<br>d'engagement | Crédits<br>de paiement |
| <b>FranceAgriMer (P149)</b>  | <b>8 000 000</b>              | <b>8 000 000</b>       | <b>8 000 000</b>              | <b>8 000 000</b>       |
| Transferts   | 8 000 000                     | 8 000 000              | 8 000 000                     | 8 000 000              |
| <b>ASP - Agence de services et de paiement (P149)</b>              | <b>39 967 370</b>             | <b>39 967 370</b>      | <b>41 931 708</b>             | <b>41 931 708</b>      |
| Transferts   | 39 967 370                    | 39 967 370             | 41 931 708                    | 41 931 708             |
| <b>Total</b>   | <b>47 967 370</b>             | <b>47 967 370</b>      | <b>49 931 708</b>             | <b>49 931 708</b>      |
| Total des subventions pour charges de service public               | 0                             | 0                      | 0                             | 0                      |
| Total des dotations en fonds propres                               | 0                             | 0                      | 0                             | 0                      |
| Total des transferts   | 47 967 370                    | 47 967 370             | 49 931 708                    | 49 931 708             |
| Total des subventions pour charges d'investissement                | 0                             | 0                      | 0                             | 0                      |

Les crédits du programme 775 ont été engagés auprès des opérateurs dans le cadre suivant :

- Agence de Services et de Paiement pour la mise en œuvre :
  - des programmes de développement agricole et rural des chambres d'agriculture pour un montant de 36 431 708 € en AE et en CP. Les chambres d'agriculture assurent le pilotage d'actions de développement et de transfert permettant de développer de nouvelles pratiques dans les exploitations agricoles, visant en particulier l'agroécologie. Les programmes régionaux de développement agricole et rural (PRDAR) mis en œuvre par les chambres régionales et départementales d'agriculture incluent depuis 2015 des Projets pilotes régionaux (PPR) cohérents avec le Plan Régional de l'Agriculture Durable et associant les acteurs du développement agricole et rural concernés dans la région. Ces PPR sont pilotés par les DRAAF, en lien étroit avec les Régions et en concertation avec l'ensemble des bénéficiaires du CASDAR ;
  - des appels à projets régionaux portés par les DRAAF et DAAF relatifs à l'animation des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) pour un montant de 5 500 000 € en AE et en CP.
- FranceAgriMer pour la mise en œuvre :
  - du programme « Génétique Animale » tendant à favoriser le progrès génétique animal par des organismes chargés de la sélection génétique des animaux d'élevage pour un montant de 8 000 000 € en AE et en CP.

PROGRAMME 776  
**Recherche appliquée et innovation en agriculture**

---

MINISTRE CONCERNÉ : MARC FESNEAU, MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

## Présentation stratégique du projet annuel de performances

### Benoît BONAIME

*Directeur général de l'enseignement et de la recherche*

Responsable du programme n° 776 : Recherche appliquée et innovation en agriculture

Mettre en œuvre à grande échelle la transition des systèmes agricoles, des filières et des territoires nécessite de pouvoir s'appuyer sur des connaissances et des innovations éprouvées et adaptées aux différents contextes locaux et à leurs évolutions. Leur conception, leur mise à disposition puis leur adoption par les agriculteurs impliquent de mobiliser de manière coordonnée les acteurs de la recherche, de l'enseignement et du développement agricole, en cohérence avec les orientations définies dans le Programme national de développement agricole et rural (PNDAR). Dans un objectif de renforcement de la souveraineté du secteur agricole, il s'agit en effet d'accompagner la création de valeur au plan environnemental et socioéconomique, tout en permettant une meilleure résilience de l'agriculture. Les actions soutenues dans ce cadre visent à accélérer la transition agroécologique des exploitations agricoles vers des systèmes sobres en intrants et résilients, et à favoriser le bouclage des cycles de matière organique. Elles doivent également prendre en compte les transformations sociales qu'entraînent l'évolution des profils des candidats à l'installation et le départ à la retraite prochain de nombreux exploitants, la diversification des acteurs du développement, l'émergence d'acteurs issus de la société civile et la montée en puissance des technologies numériques. Le programme vise enfin à prendre en compte les attentes sociétales vis-à-vis de l'agriculture sans oublier l'attente des consommateurs sur la des produits, la continuité des approvisionnements, l'origine des produits, à des prix compétitifs et rémunérateurs pour les agriculteurs.

C'est à ces objectifs que répond le programme 776 « Recherche appliquée et innovation en agriculture », piloté par la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire. Il vise à orienter l'action des acteurs de la recherche appliquée vers ces objectifs tout en renforçant le partenariat entre organismes de recherche, d'enseignement et de développement pour produire et diffuser plus rapidement des connaissances et outils actionnables par les agriculteurs en autonomie ou avec l'appui de leurs conseillers.

Le nouveau PNDAR s'appuie sur le financement d'actions structurantes sur la période 2022-2027 qui permettront d'accompagner durablement l'émergence, la diffusion et l'adoption des innovations. C'est l'objet du soutien apporté par le programme 776 « Recherche appliquée et innovation en agriculture » aux programmes pluriannuels des instituts techniques agricoles (ITA). Ces structures reçoivent une qualification du ministère chargé de l'agriculture pour leur capacité à mobiliser des compétences au service des différentes filières et développer des activités de recherche appliquée permettant d'améliorer la compétitivité des exploitations agricoles dans une perspective de transition agroécologique. Les qualifications des ITA, valables cinq ans, ont été révisées fin 2022, à l'issue d'un processus d'instruction associant le conseil d'orientation scientifique et technique de la tête du réseau des instituts, l'Association de coordination technique agricole (ACTA). Il en résulte que 19 instituts ont ainsi été qualifiés pour la période 2023-2027, dont 17 renouvellements et deux nouvelles qualifications.

Dans les années à venir, les ITA connaîtront de nombreux départs à la retraite d'ingénieurs qui nécessiteront de porter une attention particulière à la pérennité des compétences au sein de leur réseau, dans une approche collective. Les programmes pluriannuels des ITA sont développés en mode projet et soumis à l'approbation préalable du ministère chargé de l'agriculture. Ce dernier s'assure de l'adéquation de ces programmes aux objectifs du PNDAR, de leur cohérence avec le contrat d'objectifs de l'ACTA, de la pertinence des impacts visés, et en réalise un suivi annuel.

Le financement apporté par le programme 776 permet un effet de levier pour obtenir des financements européens : un point d'attention particulier est ainsi porté à l'ancrage de l'action des ITA dans un cadre européen. Les ITA sont fortement incités à développer leur participation au programme cadre « Horizon Europe », en particulier dans le cadre du Partenariat européen pour l'innovation en agriculture (PEI Agri). De la même manière, les ITA sont également incités à s'inscrire dans les dynamiques de projet suscitées par le plan d'investissement « France 2030 », qui vise à investir massivement dans les technologies innovantes et à soutenir la transition écologique, et dont certains dispositifs ciblent le développement d'innovations par la recherche appliquée et l'expérimentation.

Par ailleurs, il est nécessaire d'assurer une émulation et une mobilisation de l'ensemble des acteurs du continuum entre recherche, enseignement et développement pour élargir le spectre des innovations, favoriser les collaborations entre ces organismes et les acteurs économiques et ainsi accélérer l'adoption de ces nouvelles connaissances sur le terrain. C'est l'objet des trois appels à projets lancés dans le cadre du programme 776 pour l'obtention de financements pluriannuels à partir de depuis 2022. Ces appels à projets sont en nombre limité, avec des modalités administratives et financières communes, afin d'assurer leur lisibilité vis-à-vis des acteurs du développement agricole et rural et d'en diminuer les coûts de gestion. Les projets déposés doivent répondre obligatoirement aux enjeux prioritaires définis dans le PNDAR et en premier lieu à une échelle nationale. L'évaluation des projets est réalisée par des jurys scientifiques et techniques spécifiques et la désignation finale des lauréats par le ministère chargé de l'agriculture sur la base de cette évaluation.

Pour le(s) thème(s) du PNDAR dans lesquels ils s'inscrivent, les projets auront pour finalités respectives :

- De produire de nouvelles connaissances, techniques, outils ou méthodes finalisés et adaptés aux différents contextes agricoles et territoriaux ;
- De co-concevoir des innovations techniques, organisationnelles, économiques ou sociales dans les filières et les territoires, avec un partenariat multi-acteurs impliquant obligatoirement les acteurs économiques et les agriculteurs dans le processus d'innovation ;
- De déployer et favoriser l'appropriation et la démultiplication de solutions sur le terrain par des méthodes renouvelées d'accompagnement des agriculteurs, notamment par l'identification des leviers et conditions permettant d'intensifier et de massifier l'adoption des innovations.

Les programmes annuels et les appels à projets sont complétés par le dispositif de projets commissionnés qui a pour objectif de répondre de manière réactive à des besoins émergents prioritaires ciblés. Ce dispositif sera plus spécifiquement mobilisé pour soutenir et accompagner les dynamiques multi-acteurs autour des priorités d'actions issues des concertations du pacte et de la loi d'orientation et d'avenir agricoles (PLOAA). Ces concertations ont confirmé le constat que les besoins en R&D vont croissant compte-tenu des défis de plus en plus prégnants et urgents auxquels la profession agricole est confrontée : changement climatique, reconception des systèmes agronomiques, souveraineté alimentaire du pays, autonomie énergétique, santé animale et végétale, réduction de l'usage des produits phytosanitaires, bien-être animal, qualité des sols, etc. D'autre part, le besoin de réactivité de la R&D pour apporter des solutions transposables sur le terrain s'accroît également. Ces défis appellent à une mobilisation collective et renforcée des acteurs de la R&D, autour de projets ambitieux inter-réseaux et/ou inter-filières, structurants et à fort impact, ce qu'encourage ce dispositif des projets commissionnés.

Des actions transversales à l'ensemble de la mission « Développement agricole et rural » sont mises en place progressivement dans le cadre du programme 776 « Recherche appliquée et innovation en agriculture », de manière à assurer une animation des neuf thèmes et enjeux prioritaires du PNDAR, une capitalisation des connaissances produites, leur consolidation pour une mise en œuvre concrète sur le terrain et enfin pour renforcer l'évaluation des résultats des programmes et des projets. Les thèmes de l'adaptation au changement climatique et de l'autonomie protéique et azotée sont les premiers à bénéficier de ces animations, qui seront progressivement étendues aux autres thèmes.

---

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

### **OBJECTIF 1 : Renforcer le continuum entre recherche et innovation agricole pour accélérer l'émergence et l'appropriation d'innovations répondant aux enjeux d'une quadruple performance sociale, économique, sanitaire et environnementale**

INDICATEUR 1.1 : Capacité des instituts techniques agricoles à développer des partenariats multi-acteurs au niveau européen

INDICATEUR 1.2 : Capacité des ITA à diffuser leurs résultats auprès de différents publics (professionnel, grand public, français et international) via les médias traditionnels et numériques

INDICATEUR 1.3 : Audience des actions de diffusion et formation organisées par le réseau des instituts techniques agricoles

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

1 – Renforcer le continuum entre recherche et innovation agricole pour accélérer l'émergence et l'appropriation d'innovations répondant aux enjeux d'une quadruple performance sociale, économique, sanitaire et environnementale

Le programme 776 « Recherche appliquée et innovation en agriculture » soutient la mise en œuvre d'actions de recherche appliquée, d'études et d'expérimentations (principalement par les instituts techniques) et de projets d'innovation. Il favorise le développement de partenariats et de synergies entre les instituts techniques agricoles, les chambres d'agriculture, les organismes de développement agricole et rural, la recherche publique, les établissements d'enseignement supérieur et technique agricole, les instituts techniques agro-industriels et les professionnels, pour une diffusion rapide et large des résultats obtenus.

Dès l'année 2021, l'accent a été mis sur le renforcement du continuum entre recherche et innovation agricole, pour accélérer l'émergence et l'appropriation d'innovations répondant aux enjeux d'une quadruple performance sociale, économique, sanitaire et environnementale, avec trois indicateurs :

- Capacité des instituts techniques agricoles à développer des partenariats multi-acteurs au niveau européen ;
- Capacité des instituts techniques agricoles à diffuser leurs résultats auprès de différents publics (professionnel, grand public, français et international) via les médias traditionnels et numériques ;
- Audience du réseau des instituts techniques agricoles auprès des conseillers agricoles, agriculteurs et techniciens.

Cette orientation a été confirmée dans le cadre des orientations PNDAR 2022-2027.

### INDICATEUR

1.1 – Capacité des instituts techniques agricoles à développer des partenariats multi-acteurs au niveau européen

(du point de vue du citoyen)

|  | Unité | 2021 | 2022 | 2023<br>(Cible PAP<br>2023) | 2024<br>(Cible) | 2025<br>(Cible) | 2026<br>(Cible) |
|--|-------|------|------|-----------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Taux de succès du réseau ACTA-ITA dans le cadre du Programme cadre recherche & développement au niveau de l'Union européenne | %     | 58   | 34   | 30                          | 34              | 35              | 36              |
| Subvention prévisionnelle UE attribuée à des membres du réseau ACTA-ITA dans le cadre de ces projets.                        | M€    | 8,43 | 5,86 | 4                           | 4               | 4               | 4.5             |

#### Précisions méthodologiques

Les données relatives aux deux sous-indicateurs sont fournies par la tête de réseau des instituts techniques agricoles (ACTA).

Le taux de succès du réseau ACTA-ITA rapporte le nombre annuel de projets lauréats dans le cadre des appels à projets relevant des clusters dont l'ACTA et/ou les ITA sont partenaires au nombre de projets déposés.

La subvention prévisionnelle indique la valeur absolue de la somme des subventions prévisionnelles attribuées.

## JUSTIFICATION DES CIBLES

L'indicateur reflète la capacité des instituts techniques agricoles à se mobiliser pour obtenir des financements du programme cadre « Horizon Europe », et ainsi à inscrire leurs travaux dans une dynamique européenne. Il est particulièrement important que les acteurs de la recherche appliquée et du développement agricole s'inscrivent dans des dynamiques européennes, de manière à construire des collaborations avec leurs homologues des autres États membres, à partager des approches et des connaissances et à inscrire leur action dans le cadre des stratégies européennes de transformation des systèmes agricoles et alimentaires.

L'objectif de 30 % de succès a été atteint et dépassé pour l'année 2022. L'objectif de croissance progressive des sous-indicateurs est donc rehaussé pour 2024, 2025 et 2026 par rapport aux cibles fixées en 2022. Le réseau ACTA-ITA a renforcé ses capacités d'appui et de coordination pour le montage de projets, avec un objectif de croissance, en particulier du volume de subventions mobilisé. Compte tenu du caractère hautement compétitif des appels à projets européens, des fluctuations pluriannuelles sont possibles.

## INDICATEUR

1.2 – Capacité des ITA à diffuser leurs résultats auprès de différents publics (professionnel, grand public, français et international) via les médias traditionnels et numériques

(du point de vue du citoyen)

|   | Unité | 2021   | 2022  | 2023<br>(Cible PAP<br>2023) | 2024<br>(Cible) | 2025<br>(Cible) | 2026<br>(Cible) |
|---|-------|--------|-------|-----------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Nombre total d'articles publiés par le réseau des ITA et l'ACTA | Nb    | 11 675 | 8 380 | 13 000                      | 9 000           | 9 500           | 10 000          |

### Précisions méthodologiques

Les données sont compilées et fournies par la tête de réseau des instituts techniques agricoles (ACTA)

L'indicateur somme le nombre d'articles publiés chaque année dans la presse nationale, dans des revues à comité de lecture, sur les sites web des ITA, le nombre de publications et posters dans les actes de colloques et le nombre de livres et brochures publiés.

La méthode de calcul de cet indicateur a été revue avec la nouvelle programmation 2022-2027 : un important travail d'harmonisation a été conduit entre les instituts techniques pour redéfinir les indicateurs et affiner leur définition. Les indicateurs relatifs à la presse papier et numérique ont été modifiés pour ne mesurer que les articles suffisamment détaillés pour permettre une réelle diffusion des résultats et références acquises dans le réseau.

## JUSTIFICATION DES CIBLES

Cet indicateur reflète la capacité du réseau ACTA-ITA à diffuser largement les résultats obtenus via les médias traditionnels et numériques. Le travail d'harmonisation du mode de calcul de l'indicateur mené en 2022, première année de mise en œuvre du PNDAR 2022-2027, s'est traduit par une révision des cibles répondant à des critères plus restrictifs. En cohérence avec les objectifs du PNDAR 2022-2027, les objectifs en termes de diffusion sont à la hausse jusqu'en 2026, 2022 constituant la valeur « zéro » de référence pour les années à venir.

## INDICATEUR

### 1.3 – Audience des actions de diffusion et formation organisées par le réseau des instituts techniques agricoles

(du point de vue du citoyen)

|   | Unité | 2021       | 2022      | 2023<br>(Cible PAP<br>2023) | 2024<br>(Cible) | 2025<br>(Cible) | 2026<br>(Cible) |
|---|-------|------------|-----------|-----------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Nombre de participants à des journées techniques ou formations organisées par l'ACTA ou les ITA | Nb    | 98 000     | 75 000    | 100 000                     | 80 000          | 105 000         | 85 000          |
| Nombre de visites sur les sites internet animés par l'ACTA ou les ITA                           | Nb    | 10 000 000 | 5 000 000 | 13 000 000                  | 5 500 000       | 6 000 000       | 6 500 000       |

#### Précisions méthodologiques

Les données sont compilées et fournies par la tête de réseau des instituts techniques agricoles (ACTA).

Le sous-indicateur 1 correspond à la somme du nombre annuel de participants à des journées techniques, colloques et visites d'essai ou formations organisés par les ITA. Certaines manifestations importantes se tiennent tous les deux ans, ce qui implique un plus grand nombre de participants ces années-là et entraîne des variations interannuelles pour l'indicateur.

Le sous-indicateur 2 correspond au nombre annuel de sessions sur les sites internet et sur les webinaires et chaînes vidéos. Son mode de calcul a été revu pour être plus précis et coïncider avec les outils de mesure utilisés, du type Google Analytics ou autre. En ne mesurant plus que les sessions enregistrées, il élimine les connexions réalisées par des robots et qui n'aboutissent pas.

#### JUSTIFICATION DES CIBLES

Ces indicateurs reflètent la capacité du réseau ACTA-ITA à communiquer directement sur les résultats obtenus auprès des conseillers agricoles, des techniciens et agriculteurs pour rendre concrètes les innovations financées avec l'appui du programme 776.

En cohérence avec les objectifs du PNDAR 2022-2027, une progression régulière est attendue. L'indicateur relatif aux journées techniques et formations organisées en direction des acteurs du conseil et des agriculteurs devrait revenir aux valeurs d'avant la crise sanitaire. Des temps forts de manifestations professionnelles proposées par le réseau, soutiendront cette progression. Certaines manifestations étant bisannuelles, une variation inter-annuelle de l'indicateur est attendue : les cibles 2024 et 2026 peuvent être comparées au résultat 2022 et les cibles 2023 et 2025 au résultat 2021.

Les outils de mesure de la fréquentation des sites internet ont été adaptés en 2022 pour se mettre en conformité avec la réglementation européenne (RGPD), ce qui a entraîné une baisse du nombre de visiteurs « tracés ». Aussi une progression de la fréquentation est attendue sur les années suivantes, 2022 constituant la valeur « zéro ».

## Présentation des crédits et des dépenses fiscales

### PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2023 ET 2024

#### AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

| Action / Sous-action                   | LFI 2023<br>PLF 2024 | Titre 3<br>Dépenses de<br>fonctionnement | Titre 6<br>Dépenses<br>d'intervention | Total                            | FdC et AdP<br>attendus |
|--|----------------------|--|---------------------------------------|----------------------------------|------------------------|
| 01 – Recherche appliquée et innovation |                      | 0<br>0                                   | 65 020 000<br>77 570 000              | 65 020 000<br>77 570 000         | 0<br>0                 |
| 02 – Fonction support                  |                      | 500 000<br>500 000                       | 0<br>0                                | 500 000<br>500 000               | 0<br>0                 |
| <b>Totaux</b>                          |                      | <b>500 000<br/>500 000</b>               | <b>65 020 000<br/>77 570 000</b>      | <b>65 520 000<br/>78 070 000</b> | <b>0<br/>0</b>         |

#### CRÉDITS DE PAIEMENTS

| Action / Sous-action                   | LFI 2023<br>PLF 2024 | Titre 3<br>Dépenses de<br>fonctionnement | Titre 6<br>Dépenses<br>d'intervention | Total                            | FdC et AdP<br>attendus |
|--|----------------------|--|---------------------------------------|----------------------------------|------------------------|
| 01 – Recherche appliquée et innovation |                      | 0<br>0                                   | 65 020 000<br>77 570 000              | 65 020 000<br>77 570 000         | 0<br>0                 |
| 02 – Fonction support                  |                      | 500 000<br>500 000                       | 0<br>0                                | 500 000<br>500 000               | 0<br>0                 |
| <b>Totaux</b>                          |                      | <b>500 000<br/>500 000</b>               | <b>65 020 000<br/>77 570 000</b>      | <b>65 520 000<br/>78 070 000</b> | <b>0<br/>0</b>         |

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2023, 2024, 2025 ET 2026

| Titre                          | Autorisations d'engagement   |                     | Crédits de paiement  |                     |
|--------------------------------|--|---------------------|--|---------------------|
|                                | Ouvertures   | FdC et AdP attendus | Ouvertures   | FdC et AdP attendus |
|                                | LFI 2023<br>PLF 2024<br>Prévision indicative 2025<br>Prévision indicative 2026   |                     |  |                     |
| 3 - Dépenses de fonctionnement | 500 000<br>500 000<br>500 000<br>500 000   |                     | 500 000<br>500 000<br>500 000<br>500 000   |                     |
| 6 - Dépenses d'intervention    | 65 020 000<br>77 570 000<br>77 570 000<br>77 570 000                             |                     | 65 020 000<br>77 570 000<br>77 570 000<br>77 570 000                             |                     |
| <b>Totaux</b>                  | <b>65 520 000</b><br><b>78 070 000</b><br><b>78 070 000</b><br><b>78 070 000</b> |                     | <b>65 520 000</b><br><b>78 070 000</b><br><b>78 070 000</b><br><b>78 070 000</b> |                     |

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2023 ET 2024

| Titre / Catégorie  | Autorisations d'engagement             |                     | Crédits de paiement                    |                     |
|--|--|---------------------|--|---------------------|
|  | Ouvertures                             | FdC et AdP attendus | Ouvertures                             | FdC et AdP attendus |
|  | LFI 2023<br>PLF 2024                   |                     |  |                     |
| 3 – Dépenses de fonctionnement                                 | 500 000<br>500 000                     |                     | 500 000<br>500 000                     |                     |
| 31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel | 500 000<br>500 000                     |                     | 500 000<br>500 000                     |                     |
| 6 – Dépenses d'intervention                                    | 65 020 000<br>77 570 000               |                     | 65 020 000<br>77 570 000               |                     |
| 64 – Transferts aux autres collectivités                       | 65 020 000<br>77 570 000               |                     | 65 020 000<br>77 570 000               |                     |
| <b>Totaux</b>  | <b>65 520 000</b><br><b>78 070 000</b> |                     | <b>65 520 000</b><br><b>78 070 000</b> |                     |

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

| Action / Sous-action                   | Autorisations d'engagement          |                   |                   | Crédits de paiement                 |                   |                   |
|--|-------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------------------------|-------------------|-------------------|
|  | Titre 2<br>Dépenses<br>de personnel | Autres titres     | Total             | Titre 2<br>Dépenses<br>de personnel | Autres titres     | Total             |
| 01 – Recherche appliquée et innovation | 0                                   | 77 570 000        | 77 570 000        | 0                                   | 77 570 000        | 77 570 000        |
| 02 – Fonction support                  | 0                                   | 500 000           | 500 000           | 0                                   | 500 000           | 500 000           |
| <b>Total</b>                           | <b>0</b>                            | <b>78 070 000</b> | <b>78 070 000</b> | <b>0</b>                            | <b>78 070 000</b> | <b>78 070 000</b> |

## Dépenses pluriannuelles

### ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

#### ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2023

|  |  |  |  |   |
|--|--|--|--|---|
| Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2022 (RAP 2022) | Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2022 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 | AE (LFI + LFR + Décret d'avance) 2023 + Reports 2022 vers 2023 + Prévision de FdC et AdP | CP (LFI + LFR + Décret d'avance) 2023 + Reports 2022 vers 2023 + Prévision de FdC et AdP | Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023 |
| 58 442 935   | 0  | 79 977 176   | 139 464 005  | 59 253 027  |

#### ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

| AE  | CP 2024  | CP 2025  | CP 2026  | CP au-delà de 2026  |
|---|--|--|--|---|
| Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023 | CP demandés sur AE antérieures à 2024<br>CP PLF<br>CP FdC et AdP | Estimation des CP 2025 sur AE antérieures à 2024 | Estimation des CP 2026 sur AE antérieures à 2024 | Estimation des CP au-delà de 2026 sur AE antérieures à 2024 |
| 59 253 027  | 14 733 092<br>0  | 6 240 522  | 7 603 653  | 30 675 760  |
| AE nouvelles pour 2024<br>AE PLF<br>AE FdC et AdP                       | CP demandés sur AE nouvelles en 2024<br>CP PLF<br>CP FdC et AdP  | Estimation des CP 2025 sur AE nouvelles en 2024  | Estimation des CP 2026 sur AE nouvelles en 2024  | Estimation des CP au-delà de 2026 sur AE nouvelles en 2024  |
| 78 070 000<br>0   | 63 336 908<br>0  | 9 333 987  | 0  | 5 399 105   |
| <b>Totaux</b>   | <b>78 070 000</b>  | <b>15 574 509</b>                                | <b>7 603 653</b>                                 | <b>36 074 865</b>   |

#### CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2024

|   |  |  |   |
|---|--|--|---|
| CP 2024 demandés sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024 | CP 2025 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024 | CP 2026 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024 | CP au-delà de 2026 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024 |
| 81,13 %   | 11,96 %                                    | 0,00 %                                     | 6,92 %  |

## Justification par action

### ACTION (99,4 %)

#### 01 – Recherche appliquée et innovation

|                            | Titre 2 | Hors titre 2 | Total             | FdC et AdP attendus |
|----------------------------|---------|--------------|-------------------|---------------------|
| Autorisations d'engagement | 0       | 77 570 000   | <b>77 570 000</b> | 0                   |
| Crédits de paiement        | 0       | 77 570 000   | <b>77 570 000</b> | 0                   |

#### Programmes pluriannuels de développement agricole et rural

Les programmes pluriannuels de développement agricole et rural sont mis en œuvre sur une base annuelle par les instituts techniques agricoles qualifiés et l'association de coordination technique agricole (ACTA), en application des articles D. 823-1 à 3 du Code rural et de la pêche maritime. La dernière procédure de qualification s'est déroulée en 2017 et la liste des instituts techniques agricoles qualifiés pour la période 2018-2022 a été publiée par arrêté le 8 février 2018.

Les programmes pluriannuels permettent de soutenir sur le moyen terme des actions structurantes de recherche appliquée s'inscrivant dans les neuf thèmes et enjeux prioritaires du PNDAR développés dans la circulaire CAB/C2021-561 et résumés ci-dessous :

- Nouvelles chaînes de valeur, diversification, circuits courts et valorisation des modes de production agroécologiques (dont Agriculture biologique (AB) et haute valeur environnementale (HVE)) ;
- Renouvellement des générations et qualité de vie au travail ;
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre et stockage de carbone ;
- Développement des protéines végétales et de l'autonomie azotée ;
- Valorisation, préservation et adaptation de l'agrobiodiversité ;
- Adaptation des systèmes agricoles aux aléas du changement climatique ;
- Renforcement de la gestion intégrée de la santé animale et végétale ;
- Amélioration du bien-être animal ;
- De manière transversale, mobilisation du levier du numérique.

Le soutien financier apporté par le programme 776 porte sur les actions relevant des items suivants :

- Intégration et diffusion de connaissances ;
- Animation de réseaux, montage de projets (notamment ANR et Horizon Europe), veille scientifique et technique ;
- Appui à l'émergence de collectifs d'agriculteurs et d'acteurs du monde rural, soutien à la construction de projets innovants ;
- Accompagnement des processus d'innovation et des transitions agro-écologiques et numériques dans la durée ;
- Transfert et appui à la massification des innovations et des nouvelles pratiques pour un impact dans les performances économiques et environnementales des systèmes agricoles ;
- Organisation, collecte et gestion de données, résultats, publications, etc. en vue de leur réutilisation ;
- Dispositifs structurants d'expérimentation et observation ;
- Mobilisation d'expertise dans la normalisation et l'appui aux politiques publiques.

Le montant de ce soutien financier pour 2024 sera maintenu au même niveau qu'en 2023.

## Appels à projets

La note d'orientation PNDAR 2022-2027 prévoit la mise en place de trois appels à projets nationaux compétitifs visant à encourager les dynamiques partenariales et la sélection des projets sur des questions ciblées incluses dans les thématiques du PNDAR.

Les trois appels à projets se distinguent par les résultats et livrables attendus dans le cadre des projets :

- Appel à projets « Connaissances » : production de connaissances opérationnelles, d'outils et/ou de méthodes, en vue de leur application dans les systèmes agricoles. Les solutions expérimentées et produites par ces projets doivent répondre à des verrous d'ordre scientifique et technique identifiés parmi les thématiques prioritaires du PNDAR et qui questionnent les capacités des filières à y répondre. Elles devront être finalisées, c'est-à-dire qu'elles s'appuieront sur les connaissances acquises par la recherche fondamentale et devront être transférables et diffusables aux utilisateurs finaux. Ces projets intégreront dans leurs actions la faisabilité du transfert et de l'opérationnalité de la solution en conditions réelles, en particulier par une démonstration/expérimentation en environnement représentatif de l'application visée. Ces projets pourront utilement s'intéresser à l'application au secteur agricole de solutions voire de concepts validés dans d'autres secteurs d'activité.
- Appel à projets « Accompagnements » : mise en place d'actions pour diffuser des connaissances et/ou des outils déjà éprouvés, y compris les innovations repérées sur le terrain, et démultiplier leur adoption par les agriculteurs. Il s'intéresse aux méthodes pertinentes de conseil, d'accompagnement et de transfert, à la répétition de démonstrations et d'expérimentation dans l'environnement réel agricole, aux méthodes d'animation et d'échanges de pratiques, pour une appropriation massive par les agriculteurs. La capitalisation des références et expériences en vue de leur réutilisation dans un contexte donné, l'analyse des freins et leviers de l'adoption de la connaissance au sein d'un système d'acteurs cibles et la mise en place de formation et accompagnement ciblés sont attendus dans ces projets.
- Appel à projets « Co-Innovations » : production d'innovations, dans les champs technique, organisationnel, économique et/ou social et diffusion simultanée rapide dans le temps du projet. Ces projets se caractérisent par des allers-retours entre environnement réel et simulé, pour une prise en compte en amont des réalités du terrain et des acteurs économiques, dans la démonstration technologique et une interrogation par la recherche de son déploiement en cours de projet. Cet appel à projets vise ainsi à stimuler la co-construction de l'innovation entre les différents niveaux d'acteurs : organismes de recherche, instituts techniques, organismes de conseil, de développement et de formation, collectifs d'agriculteurs et opérateurs économiques du secteur, etc. L'implication des utilisateurs finaux dans le processus d'innovation est attendue. Il stimulera ainsi les démarches de co-évaluation *in itinere* de la solution innovante par les partenaires, par exemple, par le test du prototype d'innovation par les utilisateurs finaux en conditions réelles.

Les dossiers sont évalués par un jury spécifique à chaque appel à projets, qui évalue la qualité scientifique et technique des projets. La sélection des projets est réalisée par le ministère chargé de l'agriculture, sur la base des avis des jurys.

Chaque projet est suivi par un comité de pilotage et peut faire l'objet d'un rapport à mi-parcours et d'un rapport final, systématiquement analysés avant versement du solde.

Une partie de l'augmentation des crédits en PLF 2024 par rapport à la LFI 2023 sera consacrée au renforcement de ces trois appels à projets.

## Projets commissionnés

Les projets commissionnés ont pour objectif de répondre de manière réactive à des besoins émergents prioritaires ciblés. L'augmentation des crédits en PLF 2024 par rapport à la LFI 2023 permettra de soutenir de nouveaux projets commissionnés, sur des thématiques à enjeux forts, comme par exemple l'adaptation au changement climatique des exploitations.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

| Titre et catégorie                  | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------------------|----------------------------|---------------------|
| Dépenses d'intervention             | 77 570 000                 | 77 570 000          |
| Transferts aux autres collectivités | 77 570 000                 | 77 570 000          |
| <b>Total</b>                        | <b>77 570 000</b>          | <b>77 570 000</b>   |

Les crédits dédiés à l'action 1 « Recherche appliquée et innovation » s'élèvent à 77 570 000 € en AE et en CP et se répartissent sur les actions suivantes :

- Financement à hauteur de 46 669 934 € des programmes pluriannuels de recherche et de développement agricole et rural des instituts techniques qualifiés, répondant aux thématiques et enjeux prioritaires du PNDAR 2022-2027 ;
- Financement de projets de recherche et d'innovation et de projets commissionnés à hauteur de 30 900 066 € dont 17 500 000 € prévus pour le financement des 3 appels à projets nationaux.

**ACTION (0,6 %)**

## 02 – Fonction support

|                            | Titre 2 | Hors titre 2 | Total          | FdC et AdP attendus |
|----------------------------|---------|--------------|----------------|---------------------|
| Autorisations d'engagement | 0       | 500 000      | <b>500 000</b> | 0                   |
| Crédits de paiement        | 0       | 500 000      | <b>500 000</b> | 0                   |

Les crédits de l'action 2 du programme 776 permettent de couvrir notamment :

- les frais de logistique inhérents à la gestion et à la mise en œuvre des programmes (organisation de réunions techniques, logiciels, frais de déplacements d'experts, frais de fonctionnement de la structure gestionnaire, organisation de séminaires techniques) ;
- les frais engagés pour les travaux de contrôle de l'utilisation des crédits publics et d'évaluation des programmes réalisés par le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) ou par des cabinets d'expertise privés. A ce titre, le programme 776 assure la prise en charge de l'ensemble de ces contrôles et évaluations, y compris ceux afférents au programme 775, dans un souci de cohérence d'ensemble du CASDAR ;
- les frais de développement et de maintenance du logiciel de gestion (DARWIN) des programmes pluriannuels de développement agricole et rural des organismes (chambres régionales d'agriculture et Chambres d'agriculture France, instituts techniques, organismes nationaux à vocation agricole et rurale (ONVAR)), logiciel commun aux deux programmes dont l'évolution est nécessaire.

Le maintien des crédits de la fonction support à 500 000 € en AE = CP permettra de couvrir des besoins en développements informatiques.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

| Titre et catégorie  | Autorisations<br>d'engagement | Crédits<br>de paiement |
|---|-------------------------------|------------------------|
| Dépenses de fonctionnement                                | 500 000                       | 500 000                |
| Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel | 500 000                       | 500 000                |
| <b>Total</b>  | <b>500 000</b>                | <b>500 000</b>         |

## Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

### RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

| Opérateur financé (Programme chef de file)<br>Nature de la dépense                                   | LFI 2023                      |                        | PLF 2024                      |                        |
|--|-------------------------------|------------------------|-------------------------------|------------------------|
|  | Autorisations<br>d'engagement | Crédits<br>de paiement | Autorisations<br>d'engagement | Crédits<br>de paiement |
| <b>Associations de coordination technique agricole et<br/>des industries agroalimentaires (P142)</b> | <b>5 057 000</b>              | <b>5 057 000</b>       | <b>5 347 498</b>              | <b>5 347 498</b>       |
| Transferts   | 5 057 000                     | 5 057 000              | 5 347 498                     | 5 347 498              |
| <b>FranceAgriMer (P149)</b>  | <b>16 593 000</b>             | <b>14 104 000</b>      | <b>18 400 000</b>             | <b>15 640 000</b>      |
| Transferts   | 16 593 000                    | 14 104 000             | 18 400 000                    | 15 640 000             |
| <b>Total</b>   | <b>21 650 000</b>             | <b>19 161 000</b>      | <b>23 747 498</b>             | <b>20 987 498</b>      |
| Total des subventions pour charges de service public   | 0                             | 0                      | 0                             | 0                      |
| Total des dotations en fonds propres   | 0                             | 0                      | 0                             | 0                      |
| Total des transferts   | 21 650 000                    | 19 161 000             | 23 747 498                    | 20 987 498             |
| Total des subventions pour charges d'investissement  | 0                             | 0                      | 0                             | 0                      |

L'Association de coordination technique agricole (ACTA) est bénéficiaire de crédits (5 347 498 € en AE et en CP) du CASDAR dans le cadre :

- de son programme pluriannuel de recherche et de développement agricole et rural répondant aux objectifs et thématiques prioritaires du PNDAR 2022-2027 ;
- de deux programmes pluriannuels inter-instituts dont l'ACTA est chef de file ;
- d'actions transversales portant sur la mise en œuvre des chantiers nationaux et d'animation du PNDAR.

Depuis 2022, FranceAgriMer, au titre du PNDAR 2022-2027, est chargé de la mise en œuvre des trois nouveaux appels à projets :

- produire de nouvelles connaissances, techniques, outils ou méthodes finalisés et adaptés aux différents contextes agricoles et territoriaux ;
- co-concevoir des innovations techniques, organisationnelles, économiques ou sociales dans les filières et les territoires, avec un partenariat multi-acteurs impliquant obligatoirement les acteurs économiques et les agriculteurs dans le processus d'innovation ;
- déployer, favoriser l'appropriation et la démultiplication de solutions sur le terrain par des méthodes renouvelées d'accompagnement des agriculteurs, notamment par l'identification des leviers et conditions permettant d'intensifier et de massifier l'adoption des innovations ;
- FranceAgriMer reste en charge de la mise en œuvre de l'appel à propositions relatif au plan national « Dépérissement du vignoble » (PNDV) ;
- Le montant total des crédits destinés à FranceAgriMer en 2024 est de 18 400 000 € en AE et 15 640 000 € en CP.